



Site classé

Dates de protection : 26 mai 1926 (Grotte) et 18 septembre 1929 (Rocher) ~ Superficie : 0,5 ha

La grotte et le rocher de Sabinus

Balesmes-sur-Marne

Située dans le périmètre du site inscrit des « Sources de la Marne », la grotte domine les sources. Lors de la dernière glaciation, le sous-sol profond était gelé en permanence. En été, seule la surface dégelait et les eaux de fonte circulaient à quelques mètres sous la surface du plateau de Langres.

Ainsi ont été creusées les grottes dites « sous-cutanées » dont la grotte de Sabinus est un bel exemple. Tacite rapporte dans ses histoires comment, en 70 après J.C., le romain d'origine gauloise, Julius Sabinus, entreprit de rejeter l'alliance de Rome et tenta d'entraîner ses concitoyens contre les Séquanes. Battu, il fit croire à son trépas en mettant le feu à la maison dans laquelle il avait fait mine de se réfugier. Il se serait réfugié dans cette grotte durant neuf années avec sa femme. Amené enfin devant Vespasien, il fut condamné à mort. Cette assertion, non prouvée historiquement, paraît toutefois peu vraisemblable car la grotte se trouvait, à l'époque, à proximité de l'établissement balnéaire lié aux sources de la Marne (peu compatible avec le besoin de discrétion qu'aurait recherché Sabinus). Quant à

l'origine du rocher, elle est la suivante : tout au long de l'ère quaternaire, l'effet combiné de la dissolution, du gel et de la gravité, a façonné une morphologie très particulière en bordure du plateau de Langres. D'immenses blocs de calcaire se sont détachés du plateau et ont glissé sur les marnes sous-jacentes. Ce rocher revêtait un intérêt paysager et pittoresque. Son identification est désormais assez difficile car il est en partie masqué par la végétation en friche.



Entrée de la grotte



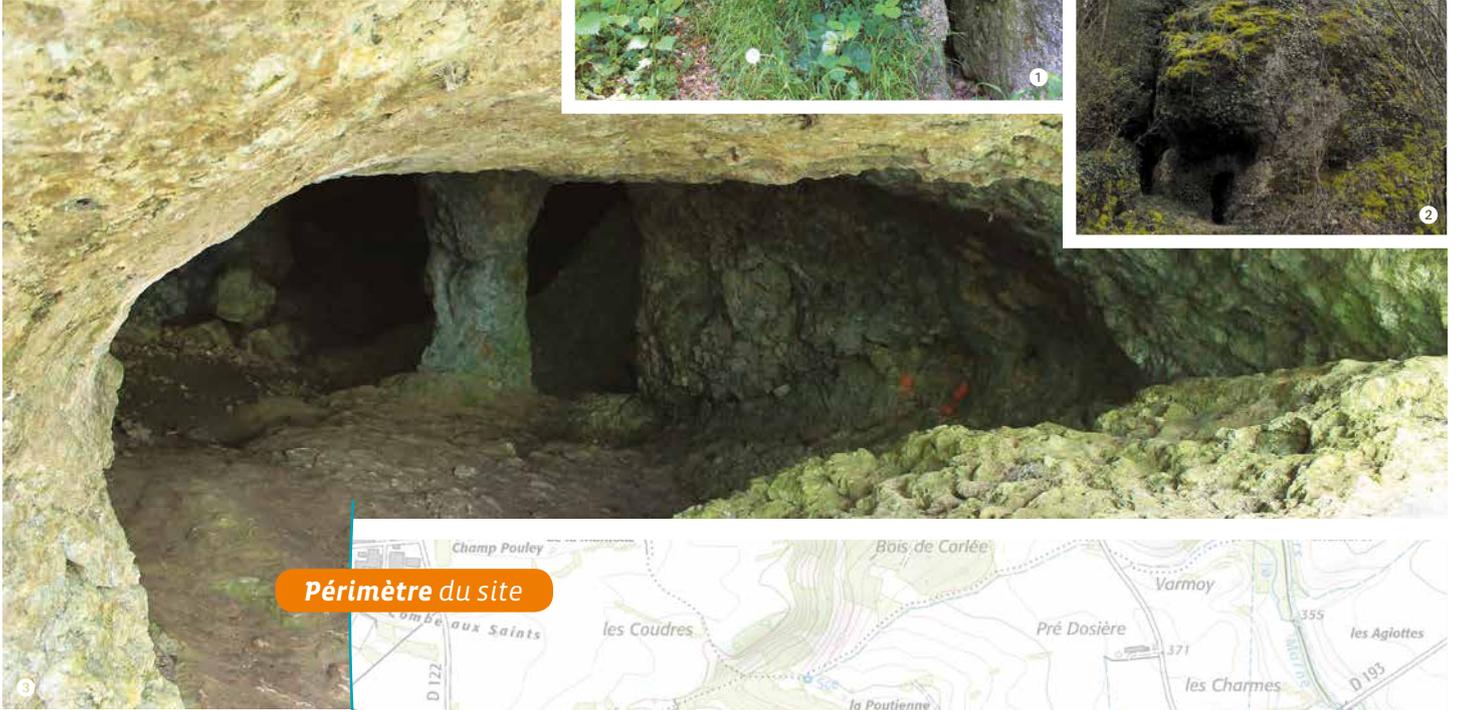
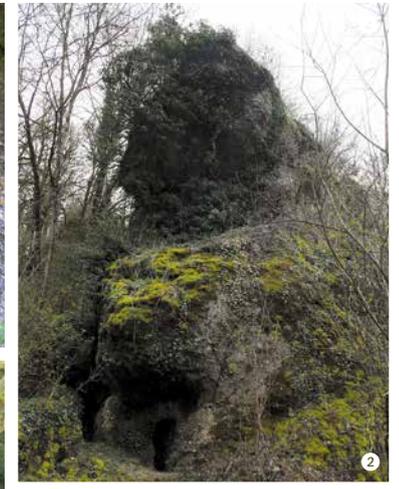
Aménagement de l'accès à la grotte

Critères de classement

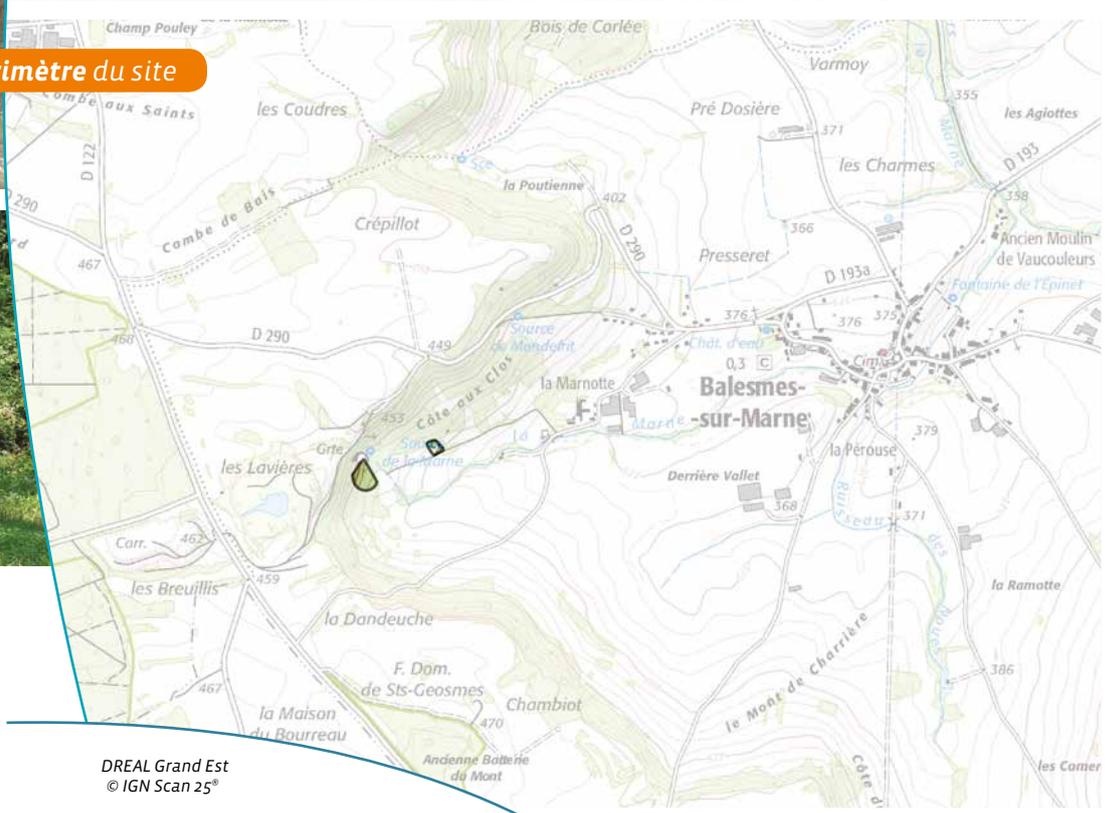
→ Pittoresque, artistique, scientifique, historique et légendaire



La grotte de Sabinus et le rocher de Sabinus



Périmètre du site



- 1 ~ Grotte vue de l'extérieur
- 2 ~ Rocher de Sabinus
- 3 ~ Intérieur de la grotte
- 4 ~ Sentier aménagé menant à la grotte

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Néant

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63